



Compte Rendu de la Réunion du Comité d'éthique de la FFM du 22 mai 2026

Sont présents : Jean MATOS, consultant externe et coordonnateur - Virginie MARECHAL - Thérèse DEWITTE - Nathalie BACONNAIS – GALLAIS - Armelle DESDOIGTS, référente et Monsieur Stéphane Guétin, membre exceptionnel invité à la réunion

Aucun membre absent

L'objectif de la réunion est de poursuivre la réflexion éthique sur la saisie 9. Pour mémoire, celle-ci fait état d'une application / dispositif numérique d'écoute musicale / à visée de bien-être, dont le.a créateur.ice est dans une démarche commerciale auprès de tous et des institutions de santé et utilise comme arguments de présentation et de vente des supports issus de la recherche scientifique en musicothérapie, indépendamment de toute validation scientifique de l'outil commercialisé.

La réunion commence par la présentation de Monsieur Stéphane Guétin, invité exceptionnel à cette réunion en tant que créateur de Music Care et auteur de plus d'une vingtaine d'études contrôlées randomisées et de très nombreuses publications sur le dispositif médical musical.

Dimensions de l'écoute / Dimension thérapeutique

Distinction dans la littérature scientifique internationale de 3 manières d'utiliser la musique dans un objectif de soins (ou une à visée de bien-être et deux de soins)

- Music Listening
- Music Based Intervention (programmes d'écoutes musicales faites par des soignants)
- Music Medicine

Ces éléments sont renseignés par la World Federation of Musictherapy.

3 modes d'écoute avec une efficacité alternative ou complémentaire non exempte de limites:

- Ecoute musicale, c'est-à-dire écouter de la musique au-delà d'un objectif de soin
- Ecoute musicale à impact thérapeutique, c'est-à-dire amener de la musique dans le soin,
- Musicothérapie réceptive, c'est-à-dire apporter un soin au moyen de la musique écoutée, ou plus précisément, apporter un soin grâce au processus créatif porté par l'écoute et la présence du musicothérapeute (place centrale donnée au processus de l'écoute dans un soin

relationnel entre un musicothérapeute et un patient)

Comment se passe la validation scientifique de l'outil d'écoute musicale ? Peut-on considérer un dispositif d'écoute musicale comme de la musicothérapie ? Qu'est-ce qu'un musicothérapeute et qu'est-ce qu'une séance de musicothérapie ?

L'utilisation du médium de la musique et du sonore lors d'une séance avec/par un soignant, suffit-il à nommer cette séance « musicothérapie » ?

Comment différencier l'utilisation de la musique à visée thérapeutique de la musicothérapie ?

Quelle serait la plus-value d'un musicothérapeute dans une séance de "musicothérapie" (cf la Représentation culturelle de la musicothérapie) ? Autrement dit, l'application n'est-elle pas seulement un outil ?

Rappel sur :

- Importance de la rigueur des protocoles,
- Standardisation difficile des protocoles de musicothérapie.
- Reconnaissance du diplôme
- Cadre d'exercice des musicothérapeutes.

Parallèles avec la PAROLE (discussion avec des amis versus avec un psychothérapeute) et le SPORT (pratique sportive versus activité physique adaptée) : la question du cadre.

Le.a musicothérapeute amène un cadre thérapeutique avec des connaissances en psychopathologie en lien avec la musique. Une alliance thérapeutique s'établit entre un professionnel et un soigné. La musicothérapie est une thérapie de la relation au moyen de la musique, (c'est-à-dire utilisant le médium sonore) dans laquelle le.a professionnel.le et le.a patient.e **partagent la représentation du cadre musicothérapeutique de la relation**. La musique est très puissante, elle peut provoquer des émotions qu'il faut savoir récupérer. Le.a musicothérapeute est **expert** et peut accompagner au mieux le patient dans cette dimension psychologique. Définir l'expertise du musicothérapeute ? Dans la relation soignant - soigné, le musicothérapeute est musicien et soignant.

Les 3 modes d'interventions (écoute, interventions musicales, musicothérapie) ont des objectifs thérapeutiques complètement différents. L'application est un outil, un dispositif pour éviter la prise de médicaments, et aussi améliorer la relation ou favoriser l'entrée dans certains soins. Exemple en EHPAD où les aides-soignant.e.s utilisent Music Care dans les soins de toilette : ici, on s'aperçoit que les patients sont beaucoup moins agités, que les soins sont plus confortables pour les soignés *et les soignants*.

Le travail du musicothérapeute n'est pas d'accompagner les soins de toilette mais plutôt d'être présent au moment de la toilette pour prendre en charge la douleur du patient durant la toilette.

Objectifs thérapeutiques du musicothérapeute :

Le musicothérapeute peut intervenir en collectif. Il peut travailler sur des objectifs au niveau cognitif, relationnel, autour du langage, de l'expression des émotions etc...

Il peut aussi avoir un rôle de référent auprès des équipes sur l'utilisation lors des soins.

L'idéal est que les applications d'écoute musicale à visée anxiolytique ou analgésique soient accompagnées de formations et que les équipes soient accompagnées par un musicothérapeute qui ait un rôle d'expert dans l'institution.

Rôle propre / Rôle prescrit > parallèle avec les infirmier.ère.s

Rappel définition de la SANTE par l'OMS / 1948 : un état de bien-être global c'est-à-dire incluant les dimensions physique, psychique, émotionnelle et sociale du sujet. Le musicothérapeute a des objectifs qui visent le bien-être total global du patient.

Quand commence le soin ? Le pathologique est-il un préalable au thérapeutique ?

RICOEUR : La relation thérapeutique commence dès lors qu'il y a une plainte du sujet.

Questionnement autour du cadre thérapeutique : comment créer cet espace sécurisant et contenant pour que cet espace relationnel soit thérapeutique. Définition de "lieu de soins"

Le lieu, la relation, les indications, l'équipe autour, la conscience par le thérapeute et par le soignant des objectifs thérapeutiques favorisent la mise en place de ce cadre thérapeutique. Dans le cadre de la musicothérapie, la musique participe à la création de cet espace.



FÉDÉRATION
FRANÇAISE DES
MUSICOTHÉRAPEUTES

ethique@musicotherapeutes.fr